



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 25 juillet 2023 à 18h30**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; M-C. FABRE DE ROUSSAC ; W. BIGNON ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; A. CHOUKROUN ; C. AZAIS ; L. DELAITE ; C. RUEGGER ; C. PINO ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

**Absents représentés** : S. ALLEMAND par A. KELLY ; S. MARTI par W. BIGNON ; S. JEAN par M. IBARS ; C. BASTIDE par C. PINO ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

**Absents** : G. REQUENA ; JF. MARY ; M. PEREZ ; D. VIALAS ;

### **13. Gestion dynamique du patrimoine communal : vente de la parcelle cadastrée DT 222**

Vu la délibération générale qui clos la procédure des cahiers des charges sur la vente des biens communaux et de la cession d'un bien à Marseille-plage (ancienne station-service)

Dans un objectif de meilleure gestion et de valorisation du patrimoine municipal et afin de faciliter l'accès à la propriété aux particuliers mais également aux professionnels, la ville a organisé une vente ouverte à tous des biens communaux.

La ville de Marseillan souhaitant gérer son patrimoine de manière transparente a procédé à une publicité sur les réseaux sociaux de la ville afin de diffuser le plus possible l'information.

Aussi, pour ce qui est de la parcelle DT 222, située 40 avenue de la Méditerranée, elle a été attribuée à Monsieur VUIGLIO Bruno.

L'estimation des Domaines pour cette parcelle est de 105 000 €, la proposition financière est de 130 000€.

Vu la proposition de Monsieur VUIGLIO,

Il appartient au conseil municipal :

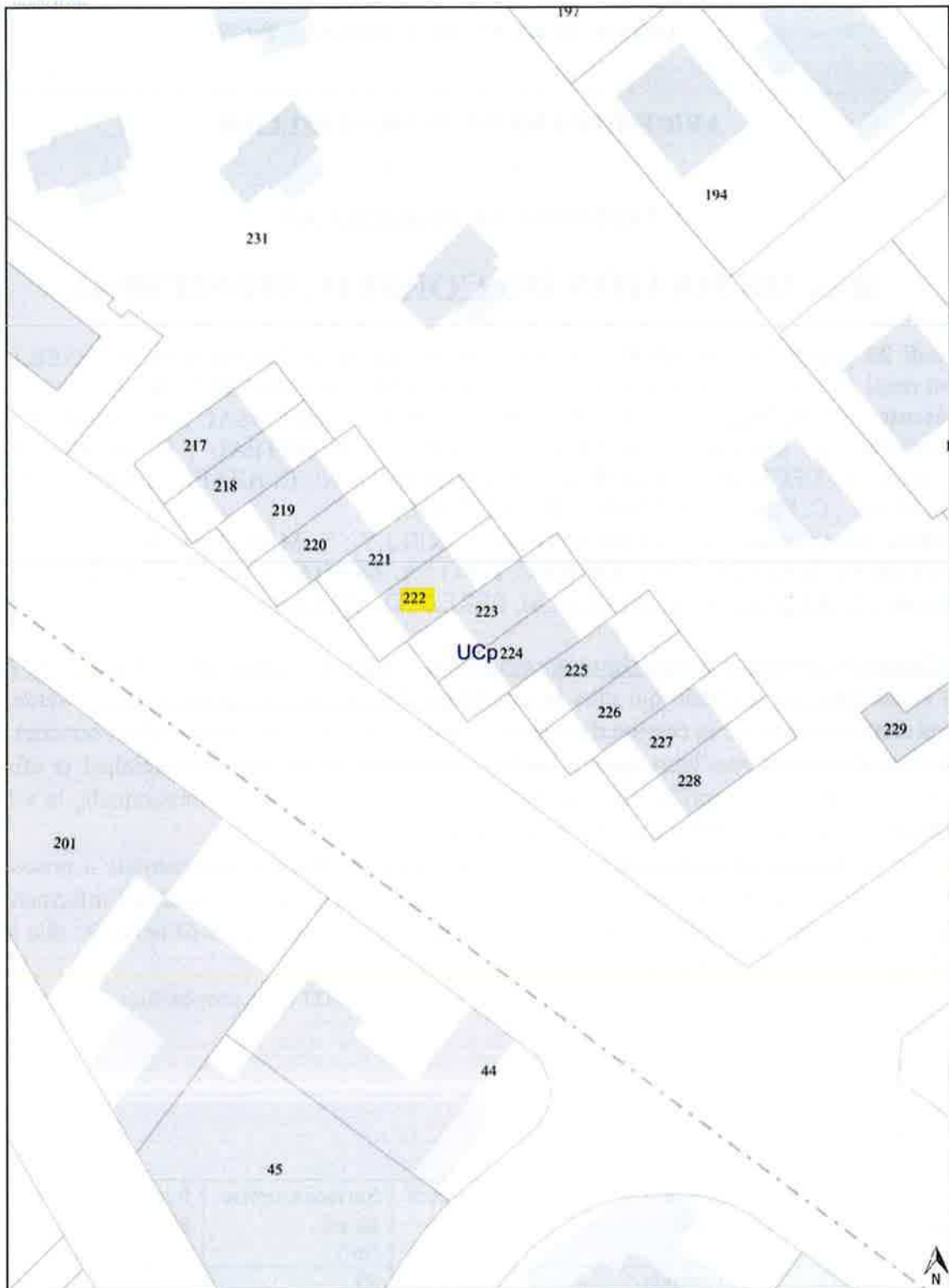
**D'accepter** la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreurs	Surface emprise au sol (m <sup>2</sup> )	Surface Plancher (m <sup>2</sup> )	Prix total
DT	222	40 avenue de la Méditerranée	VUIGLIO Bruno	95	41	130 000 €

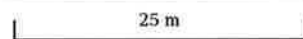
Tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.



Document de travail non opposable et non contractuel. Copie et reproduction interdites.  
Edition VMap / C150 le: 30/08/2022.



**LE CONSEIL**  
Entendu l'exposé du Rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

**A LA MAJORITE**  
**22 Pour**  
**3 Contre : C. PINO ; C. BASTIDE ; D. SAUVADE**

**DECIDE**

**D'accepter** la vente du bien suivant :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreurs	Surface emprise au sol (m <sup>2</sup> )	Surface Plancher (m <sup>2</sup> )	Prix total
DT	222	40 avenue de la Méditerranée	VUIGLIO Bruno	95	41	130 000 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs.

**De donner** délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

**Pour extrait conforme,**  
**Le Maire**  
**Yves MICHEL**



Envoyé en préfecture le 31/07/2023

Reçu en préfecture le 31/07/2023

Publié le 31/07/2023

ID : 034-213401508-20230731-DEL23\_07\_25\_13-DE

